

# ENSA Paris-Val-de-Seine / PR / HCA H/F

Ref : 2022-1074883

## Fonction publique

Fonction publique de l'État

## Employeur

Ecole Nationale Supérieure  
d'Architecture de Paris-Val-  
de-Seine  
Pour plus de  
renseignements sur l'école,  
cf. contact plus bas.

## Localisation

3 Quai Panhard et Levassor,  
75013 Paris-13E-  
Arrondissement, France

**Domaine :** Enseignement et formation

**Date limite de candidature :** 15/01/2023

<b>Nature de l'emploi</b>		<b>Expérience souhaitée</b>	
Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels		Non renseigné	
<b>Rémunération</b> <small>(fourchette indicative pour les contractuels)</small>	<b>Catégorie</b>	<b>Management</b>	<b>Télétravail possible</b>
Non renseigné	Catégorie A (cadre)	Non	Non

## Vos missions en quelques mots

Le/la professeur.e exercera ses fonctions dans le cadre des enseignements de l'histoire et de la culture architecturale dans les trois cycles du cursus et coordonnera les enseignements du groupe de disciplines HCA avec d'autres enseignants en licence, master et doctorat, en cohérence avec le projet pédagogique de l'établissement.

En licence, il. elle sera en charge d'un cours (22h CM ou 36h TD) portant sur une période

chronologique de son choix et dans une perspective géographique ouverte en lien avec les enseignants-chercheurs du champ.

Il/elle participe à l'enseignement transdisciplinaire de S5, formation coordonnée par les champs TPCA, STA et HCA, favorisant la connaissance in situ du bâti existant et la prise en compte des thématiques de réhabilitation et de transformation de l'existant.

En master, il participe à l'un ou à plusieurs des 6 Domaines d'étude de l'école : 1 « Architectures-laboratoire des territoires ouverts », 2 « Écologies », 3 « Expérimental », 4 « Faire », 5 « Territoires de l'architecture », 6 « Transformations, Temporalités des patrimoines et de l'existant », en y approfondissant les relations entre l'histoire dans ses dimensions géographiques et chronologiques et les stratégies de transformation du patrimoine, notamment celles des ensembles urbains et paysagers au regard de l'histoire sociale, culturelle et environnementale.

Il/elle crée sur ces questions un cours optionnel en S7 ou S8 (22h CM ou 36h TD).

Il/elle coordonne un séminaire d'histoire en master (S7, S8, S9) en relation avec un ou plusieurs enseignants-chercheurs de l'ENSAPVS et participe activement à l'encadrement des mémoires de recherche notamment ceux orientés vers le PFE mention recherche ;

Il/elle est en mesure d'intervenir dans l'encadrement des enseignements de projet.

Il/elle sera investi.e dans les enseignements et la coordination des parcours de master 2 co-accrédités avec l'Université Paris Cité : recherche « Villes Architecture Patrimoine » et professionnel « Patrimoine Scientifique Technique, Naturel et Architectural »).

En 3ème cycle, il ou elle encadrera des doctorant.e.s au sein de l'un des laboratoires de recherche de l'école et s'attachera à la constitution de dossiers de contrats doctoraux et de CIFRE. Il contribue à l'animation d'un séminaire doctoral.

L'enseignant.e sera invité.e à participer à la recherche dans l'École.

Il s'inscrira dans le programme pédagogique de l'ENSA PVS habilité jusqu'en 2024 et participera au débat et à l'organisation du programme pédagogique 2025-2030 ;

il (elle) renforcera les relations transversales entre les différents champs disciplinaires et les différents cycles d'enseignement.

Autres missions : encadrement des mémoires, participation aux jurys, suivi de stages, rapports de licence, responsabilités d'expertise et d'évaluation, participation aux instances, encadrement HMNOP, partenariats, publications, international, réunions pédagogiques, coordination de l'ens de projet

## **Profil recherché**

1 - Expériences et compétences souhaitées

Savoir-faire : L'enseignant.e aura un engagement intensif au sein de la recherche, témoignera d'une expérience avérée dans la création et la participation à des programmes de recherche, à l'organisation et à la participation à des colloques et journées d'études, et une activité avérée et régulière de publications collectives et personnelles.

L'enseignant.e contribuera à :

- . L'intensification des relations entre enseignement et recherche ;
- . L'animation de programmes de recherche à l'international ;
- Le développement des réseaux universitaires et des coopérations, notamment avec l'Université Paris Cité.

Savoir-être : Le la candidat.e s'intégrera à l'équipe pédagogique déjà en place, et créera avec ses collègues des passerelles entre l'enseignement de l'Histoire et celui des autres disciplines, notamment dans le champ des sciences humaines et sociales, de la construction et de la conception architecturale et urbaine.

2 - Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

L'enseignant(e) participera aux différentes activités scientifiques de l'école et contribuera par ses enseignements, ses publications et sa participation à des conférences ou à des colloques scientifiques au développement de la recherche en histoire, architecture, urbanisme et paysage.

L'enseignant.e viendra renforcer la recherche au sein des équipes de l'école et s'impliquera dans le renforcement des liens avec l'Université Paris Cité.

Il·ou elle s'engagera dans une des deux unités de recherche de l'ENSAPVS, l'EVCAU ou le CRH-LAVUE, ou le laboratoire associé CERILAC, comme membre titulaire. Il·ou elle s'inscrira dans une des écoles doctorales délivrant des doctorats mention architecture avec qui l'ENSAPVS a signé des conventions, soit l'ED 624 « Sciences des Sociétés » de l'Université Paris Cité (EVCAU), soit l'ED 395 « Espaces Temps Cultures » de l'Université Paris Nanterre (CRH), soit l'ED 131 « Langue, littérature, image » de l'Université Paris Cité (CERILAC).

L'enseignant.e sera en mesure de participer activement à l'animation de l'une des trois structures de recherche de l'ENSAPVS et d'assurer l'encadrement de doctorants.

3 - Diplômes souhaités ou expérience professionnelle souhaitée :

Doctorat en Histoire de l'architecture, histoire de l'art ou histoire de l'aménagement et de l'urbanisme et Habilitation à diriger des recherches en Histoire.

Formation souhaitée en architecture, urbanisme et aménagement, ou paysage, de niveau Master.

## Éléments de candidature

### Personne à contacter

doriane.cornillie@paris-valdeseine.archi.fr

# A propos de l'offre

## Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

## Conditions particulières d'exercice

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

Liaisons hiérarchiques : Sous l'autorité du directeur.

Liaisons fonctionnelles : Avec l'ensemble de la communauté enseignante

## Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférence, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Paris-Val de Seine.

## **Statut du poste**

Vacant à partir du 01/09/2023

## **Métier de référence**

Enseignante chercheuse / Enseignant chercheur